



ATTESTATION DE RUPTURE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

Objet : Justificatif pour les sinistres liés à la tempête GORETTI

Je soussigné, **Jean-Marc GAILLON**, Maire de la commune de La Haye (76780), certifie par la présente que le passage de la tempête **Goretti** sur notre territoire a provoqué d'importants dégâts sur le réseau de distribution électrique.

En conséquence, une interruption majeure de l'alimentation électrique a été constatée à compter du **vendredi 9 janvier 2026 à 03h02**.

Bien que les services de dépannage d'Enedis aient permis un rétablissement progressif du réseau sur le territoire communal, une partie importante de la population est demeurée sans électricité jusqu'au **samedi 10 janvier 2026 à 14h52**. Cette coupure prolongée est susceptible d'avoir engendré des dommages matériels et la perte de denrées périssables pour les foyers concernés.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit auprès des compagnies d'assurances.

Fait à La Haye, le 10 janvier 2026.

Le Maire, Jean-Marc GAILLON

Note complémentaire : En complément de la présente attestation municipale, les administrés peuvent, si leur assurance l'exige, obtenir un **certificat d'intempérie officiel** auprès de Météo France. Ce document est payant et peut être commandé directement en ligne (voir modalités en annexe).





ANNEXE : Comment obtenir un certificat Météo France ?

Si votre assureur exige un document technique certifiant la force du vent ou l'intensité des précipitations à La Haye, vous pouvez vous procurer un **Certificat d'intempérie** :

1. **Où** ? Uniquement sur le site officiel : services.meteofrance.com (rubrique "Particuliers" > "Attestations et certificats").
2. **Comment** ?
 - Saisissez le nom de la commune (**La Haye**) et le code postal (**76780**).
 - Sélectionnez la date du sinistre (**9 et 10 janvier 2026**).
 - Choisissez le paramètre (ex: "Vent fort").
3. **Coût** : Ce service est facturé par Météo France (environ 75 € TTC).

Conseil : Vérifiez auprès de votre assureur si ces frais peuvent vous être remboursés dans le cadre de votre contrat.



MAIRIE DE LA HAYE - 30 RUE DE MORVILLE - 76780 LA HAYE

- 📞 02 35 90 84 34
- 🌐 [Http://www.la-haye.site](http://www.la-haye.site)
- ✉️ mairie.la-haye@wanadoo.fr

